

Le programme du parti UKIP en GB pour les élections législatives de mai 2015

Les élections législatives du 7 mai 2015 approchent en Grande Bretagne. Le [programme](#) du parti UKIP (Le Parti de l'Indépendance du Royaume Uni) est le suivant :

En matière d'immigration :

« Protéger nos frontières :

- Retrouver la maîtrise de nos frontières et de l'immigration, ce qui n'est possible qu'en **quittant l'Union Européenne** ;
- Les **immigrés doivent s'assumer financièrement pendant 5 ans**. Cela signifie qu'ils souscrivent à une assurance santé privée¹ (sauf soins d'urgence), inscrivent leurs enfants dans des écoles privées et n'aient pas recours à des logements sociaux financés par le contribuable, avant 5 ans. Ils doivent avoir contribué aux différentes caisses avant de bénéficier de prestations ;
- Un système de visas à points et des permis de travail limités dans le temps ;
- La preuve d'une assurance santé entièrement privée doit être la condition préalable à toute entrée d'immigré ou de touriste dans le pays. »

Liberté d'expression et la démocratie directe :

- « **Référendums** locaux et nationaux dont le résultat oblige² le législateur ;
- **Fin du politiquement correct** qui étouffe la liberté d'expression ;
- **Dénonciation de la Convention³ Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)**. »

Mesures d'ordre économique et social :

- « Economiser les 55 millions de livres que nous versons chaque jour à l'Union Européenne ;
- Donner la **priorité aux travailleurs britanniques** sur les 800.000 emplois que (*Ndlr : le « pôle emploi britannique »*) propose en ce moment à des chômeurs de l'union européenne ;
- **Priorité pour les logements sociaux pour les personnes dont les parents et grands parents sont nés en Grande Bretagne** ;
- L'Etat Providence ne doit bénéficier qu'à ceux qui vivent en Grande Bretagne depuis au moins 5 ans ».

[1](#) Pas seulement la mutuelle : ils ne pourraient recourir à la « sécurité sociale » britannique (le « NHS ») qu'en cas d'urgence médicale.

[2](#) « binding » local and national referenda

[3](#) A qui il est reproché de limiter le pouvoir des gouvernements en matière de lutte contre l'immigration, notamment par son article 8, qui aurait favorisé le regroupement familial et limité les possibilités de reconduite frontière en cas de liens familiaux dans le pays d'accueil.